



SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
D2022_09_05**

Date de convocation :
12 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux septembre, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date du 12 septembre 2022., sous la présidence de Monsieur Didier BASCLE, Maire de la Commune de Saint-Hilaire-de-Villefranche,

PRÉSENTS : M. BASCLE Didier, Mme ETourneau Corinne, M. LECLANCHE Christian, Mme CABAUP Christine, M. NICOLEAU Benjamin, M. MARIE Jean-Michel M. GUIBERTEAU Jean-Pierre, Mme LOIZEAU Patricia, Mme ROUX Sylvie, Mme BEAU Christine, M. MICHAUD Fabrice, Mme PERROGON Vivianne, Mme SEYNAT Sonia.

ABSENTS EXCUSES :

Mme GEAY Valérie a donné pouvoir à M. MICHAUD Fabrice
M. CORDEAU Pascal a donné pouvoir à M. FILLON Nicolas, M. FILLON Nicolas, Mme ECOTIERE Jeannik, M. RIVERO-GOMEZ Pascal, M. ZIMMERMANN Christopher

A été nommé secrétaire de séance : M. LECLANCHE Christian

OBJET : RÉVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE

Monsieur le maire explique à l'assemblée, qu'en raison de la mise en place d'un nouveau mode de gestion de la facturation, les forfaits ne pourront plus être appliqués. Monsieur le maire propose, en conséquence, à l'assemblée, les tarifs suivants :

A) GARDERIE

Prestation jour matin garderie :	1,50€
Prestation jour soir garderie :	1,50€

B) CANTINE

Repas maternels :	2,96€
Repas primaire :	3,08€
Repas adulte :	6,16€

Le Conseil Municipal à l'unanimité des voix

APPROUVE, les tarifs proposés ci-dessus.

DIT qu'ils seront applicables au 1^{er} octobre 2022.

Fait à SAINT HILAIRE DE VILLEFRANCHE
Le 22 septembre 2022

*Le maire,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Poitiers
dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception
par le représentant de l'Etat et sa publication.*

Le maire,

Didier BASCLE

Le secrétaire de séance

Christian LECLANCHE